

# Barème des Honoraires\*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

## ACHAT / VENTE

### Maison – Appartement – Terrain – Garage

Honoraires TTC charge Vendeur\* calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Moins de 100 000 €	10 % avec un minimum de 5.000€
100 001 à 150 000 €	9 %
150 001 à 200 000 €	8 %
200 001 à 300 000 €	7 %
300 001 à 400 000 €	6,5 %
400 001 à 500 000 €	6 %
Plus de 500 000 €	5 %

## LOCATION

Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014)

Honoraires TTC calculés par m<sup>2</sup> de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie

Bien à usage d'habitation nus ou meublés	BAILLEUR	LOCATAIRE
Prestations de Visites Constitution du dossier de location	8€ / m <sup>2</sup>	8€ / m <sup>2</sup>
Etat des lieux	3€ / m <sup>2</sup>	3€ / m <sup>2</sup>

## Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT charge Vendeur\* calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

### Achat / Vente de Fonds de Commerce

Moins de 50 000 €	4.500€ HT
50 001 à 200 000 €	10 % HT
200 001 à 400 000 €	9% HT
400 001 à 600 000 €	8 % HT
600 001 à 800 000 €	7 % HT
800 001 à 1 000 000 €	6 % HT
Plus de 1 000 001 €	5 % HT

Murs commerciaux / Bureaux / Entrepôts	Cession de bail	Location commerces / Bureaux / Entrepôt
1 à 500.000 € : 5.99% HT (minimum de 5 000 € HT) 500.001 à 1.000.000€ : 4.99% HT Plus de 1.000.001€ : 3.99% HT	Honoraires HT : 10% HT avec un minimum de 5.000€ HT	Honoraires HT : 10% sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5.000€ HT

\*Charge Acquéreur sous conditions